

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 26 juin 2008 - Convocation du 19 juin 2008

Compte rendu affiché le 4 juillet 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme MAY par Mme GLATARD ; Mme BROSSARD par Mme GOYON ; Mlle COIN par M. BUFFARD ; M. MACHURAT par M. MANIKAS ; M. DESBOIS par Mme ORIOL ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Création d'un poste d'Attaché Territorial**

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une réorganisation des services a été réalisée afin d'avoir des pôles d'activités clairement définis et un encadrement identifié. Le projet présenté au Comité Technique Paritaire du 11 avril 2008 avait été approuvé.

L'organisation prévoit la création d'un pôle "Education-Enfance-Famille" qui va permettre de regrouper -sous un seul service- toutes les activités concernées. La responsabilité de ce pôle sera confiée à un cadre A qui aura pour mission principale de coordonner l'ensemble des activités et d'en assurer une gestion administrative et financière.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'Attaché territorial à temps complet. Ce poste est à créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 13 juin 2008, a émis un avis favorable à cette création de poste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 13 juin 2008,
- AUTORISE la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 telle que présentée ci-dessus,
- **DIT que les crédits nécessaires à l'application de la présente décision sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 juin 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 09/07/2008
- Publication ou affichage le 09/07/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 9 juillet 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.